



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
06.10.2015

L'an deux mille quinze et le douze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 15/83

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mr GRIALOU, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mrs GRIMAL, DE GUALY, KOWALCZYK, Mme THUEL, Mrs PEYRONIE, BARDY, Mme PELLEGRINI.

Absents : Mr FABRE procuration à Mr GUIRAUD
Mme PESA procuration à Mr SOULA
Mme ANGLES procuration à Mr GRIALOU
Mmes GONZALES procuration à Mme THUEL
Mme CHAILLET procuration à Mr DE GUALY

Secrétaire : Mme BALOUP

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur le Maire

**TRANSFERT
TEMPORAIRE DU
LIEU DE
CELEBRATION DES
MARIAGES ET DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'article 75 du Code civil impose les locaux de la Mairie comme lieu de célébration du mariage. Cependant, à titre exceptionnel, en cas d'impossibilité temporaire, les mariages peuvent être célébrés dans un autre lieu.

Des travaux d'accessibilité vont avoir lieu par la pose d'un ascenseur du 15 octobre au 31 décembre, et la salle du Conseil Municipal, habituellement utilisée pour célébrer les mariages va être indisponible.

Les mariages pourraient être célébrés dans la salle Louise Michel au Centre Victor Hugo.

Adopté à l'unanimité

Ce lieu n'étant pas dans "la Maison Commune", il est demandé au Conseil municipal de solliciter Monsieur le Procureur de la République à Albi afin d'affecter temporairement la salle du Conseil à l'espace Victor Hugo, rue des Brus, dans la salle Louise Michel, à la célébration des mariages pendant la durée des travaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code civil,

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

SOLLICITE le Procureur de la République à ALBI (Tarn) afin que la salle Louise Michel, sise à l'espace Victor Hugo soit reconnue comme salle annexe de la Mairie afin de pouvoir y célébrer les mariages et y tenir les réunions du conseil municipal, pendant la durée des travaux d'accessibilité de la Mairie.

MANDATE le maire afin d'effectuer toute démarche nécessaire à ce dossier.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 20 octobre 2015
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental

